

## CHARTRE DES FOURNITURES SCOLAIRES

Afin d'alléger le poids des cartables et de faciliter l'organisation quotidienne du sac, les élèves sont autorisés à regrouper les différentes fournitures communes à toutes les matières (feuilles simples, pochettes plastiques etc.) dans une seule et même pochette. Dès lors, il convient d'avoir une pochette remplie permettant de fonctionner du lundi au vendredi et qui doit être complétée chaque fin de semaine.

\* L'article 1 précise le contenu de la pochette « commune » et rappelle la liste des fournitures à ramener chaque jour et pour toutes les matières.

\* Les articles 2 et 3 sont à lire par l'élève et les responsables légaux. Ils doivent être signés par l'élève (pour l'article 2) et par les deux parents ou représentants légaux (pour l'article 3).

### Article 1. Liste des fournitures dans un sac à dos léger et solide

#### Liste des fournitures communes à toutes les matières et à ramener chaque jour :

- 1 agenda
- 1 carnet de correspondance (fourni en début d'année par le collège)
- 1 cahier de brouillon petit format (48 pages)
- 1 trousse souple comprenant le matériel nécessaire :
- 1 stylo 4 couleurs ou des stylos des quatre couleurs : bleu - noir - rouge – vert
- 1 crayon papier HB
- 1 gomme
- 1 pochette de crayons de couleur (maximum 12) de petit format
- 1 taille crayon
- 1 bâton de colle
- 2 surligneurs
- 1 paire de ciseaux à bouts ronds
- 1 rouleau de scotch
- 1 pochette avec différentes copies pour les contrôles (simples et doubles grand format)
- 4 pochettes transparentes.

**1 trousse spécifique pour les jours de cours d'arts plastiques contenant** des crayons de couleurs et des feutres.

**1 trousse spécifique pour les jours de cours de Mathématiques contenant :**

- 1 compas porte-crayon (ou un compas à mine)
- 1 règle plate de 30 cm en plastique rigide
- 1 équerre en plastique transparent (modèle 45° ou 60°)
- 1 rapporteur en plastique transparent (comportant une graduation de 0 à 180° dans les 2 sens)

### Article 2. Engagement de l'élève

« **En tant qu'élève,**

- **Je m'engage**, chaque fin de semaine à contrôler la pochette comportant les fournitures communes afin qu'elle soit à nouveau complète pour la semaine suivante (en mettant de nouvelles feuilles en remplacement de celles utilisées),

- **Je m'engage**, chaque soir, à préparer mes affaires pour le lendemain (en regardant mon emploi du temps), à vérifier que le cartable ne contient aucune affaire superflue,

- **Je m'engage**, pour chaque séance à avoir le matériel complet : fournitures communes à toutes les matières et le matériel que l'enseignant m'aura demandé de ramener (liste donnée en début d'année et matériel demandé pour une séance particulière et noté sur le cahier de textes),

- **Je m'engage**, à remplacer le matériel usé ou perdu de façon à avoir une trousse complète chaque jour. »

**Signature de l'élève**

### Article 3. Engagement des parents

« **En tant que parent,**

- **Je m'engage** à fournir à mon enfant un sac à dos léger et solide,

- **Je m'engage** à contrôler régulièrement le sac de mon enfant pour vérifier qu'il comporte les affaires correspondant aux matières de la journée et qu'il ne contient aucune affaire superflue,

- **Je m'engage** à contrôler régulièrement en fin de semaine la trousse et la pochette comportant les fournitures communes pour vérifier qu'il n'y manque rien,

- **Je m'engage** à renouveler le matériel usé, manquant ou cassé le plus rapidement possible,

- **Dans le cas où mon enfant utilise un trieur à la place des cahiers, je m'engage** à l'aider à gérer au mieux cette difficulté supplémentaire en vérifiant quotidiennement le contenu de son trieur, à minima lors de la phase d'apprentissage,

- **Si je peux, j'anticipe** en ayant une « réserve » de matériel d'avance pour gagner du temps et éviter que mon enfant ne soit pénalisé. »

**Signature des parents**

### Article 4. Engagement des enseignants

« **En tant qu'enseignants,**

- **Nous nous engageons** à permettre la création de binômes (possibilité de changer en début de chaque trimestre)

- **Nous nous engageons** à ne demander d'apporter les livres que lorsque c'est nécessaire et acceptons que les élèves apportent un livre pour deux,

- **Nous nous engageons**, autant que possible, à autoriser l'utilisation des trieurs, à la place des cahiers.

- **Nous nous engageons** à ne pas sanctionner systématiquement les oublis de manuels, surtout en début de trimestre, afin de permettre aux élèves de s'habituer au rythme des semaines A et B. »

### Article 5. Engagement du Collège Les Amandiers

« **En tant que représentant de l'administration du collège,**

- **Je m'engage** à privilégier, augmenter les manuels numériques et l'utilisation des TNI/VNI,

- **Je m'engage** à diffuser largement les bons usages et pratiques concernant l'utilisation des cartables et des fournitures,

- **Je m'engage** à faciliter l'accès aux casiers pour les élèves, tant en terme d'horaires qu'en rapport avec leur taille

- **Je m'engage** à diminuer le poids des cartables en limitant les trajets des livres entre le domicile et le collège. »